

Pontificale ? C'est une idée, comme une autre, que j'envoie à la bonne aventure. Elle fera ou ne fera pas son chemin : c'est autre chose. Je la dépose pour ce qu'elle est aux pieds de Votre Grâce. »

II.

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

« Assemblée du quatre avril mil huit cent cinquante-un.

« Les Supérieur et Directeurs du Séminaire étant assemblés en Conseil, M. le Supérieur a donné lecture d'un extrait de lettre écrite à Mgr. l'Archevêque de Québec par Mgr. l'Evêque de Montréal, sur la nécessité d'établir une Université Catholique. Il a été résolu :

« Que le Séminaire partage les craintes exprimées par Mgr. de Montréal, et aussi son opinion quant aux résultats qu'aurait la création d'une Université Catholique ; que pour ce qui le regarde, tout ce qu'il peut dire pour le présent, c'est que Nos Seigneurs les Evêques le trouveront toujours disposé à faire ce que pourra exiger de lui le bien de la religion et du pays. »

III.

EXTRAIT DU DÉCRET XV DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC.

« Août 1851.

« Nobis verò nihil non emoliendum erit ut catholici, jura sua retinentes, scholis sibi propriis sicut et collegiis, universitatibusque, in totâ nostrâ provinciâ fruantur.... »

IV.

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

« Le dix-neuf mars mil huit cent cinquante-deux, les Supérieur et Directeurs étant assemblés en Conseil.

« Après mûre délibération sur la proposition de Mgr. l'Archevêque d'établir une Université Catholique Provinciale, il a été résolu que le Séminaire consentirait à se